

3 C

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 245 €
Siège social : 91 Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

R.C.S PARIS 322 869 967

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025

Le treize novembre 2025, à 14h heures trente, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance,

Monsieur Sébastien LENZI préside la séance en qualité de co-gérant associé.

Il constate que sont présents :

- Monsieur Jean-Luc LENZI, détenant en la pleine propriété 445 parts
- Monsieur Sébastien LENZI, détenant en la pleine propriété 305 parts
- Madame Marie-Christine LENZI, détenant en la pleine propriété 250 parts

Soit 1 000 parts

Représentées sur un total de 1 000 parts composant le capital social.

Le Président constate que les associés présents, détiennent ensemble 1 000 parts sociales, représentant la totalité du capital social. Par conséquent, conformément à l'article 28 des statuts de la société, les décisions extraordinaires pourront être prises à la majorité des trois quarts des parts les associés présents.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La lettre de démission de Monsieur Jean-Luc LENZI ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du co-gérant Monsieur Jean-Luc LENZI ;
- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président procède à la lecture du rapport du gérant à l'assemblée et ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - Démission de la gérance

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc LENZI de ses fonctions de co-gérant. A compter de ce jour, Monsieur Sébastien LENZI occupera seul les fonctions de gérant de la société 3 C.

L'assemblée lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier, à compter de ce jour, de l'objet social de la façon suivante :

- L'acquisition, la gestion, la mise en location, l'administration et l'exploitation de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, commercial ou professionnel.
- L'acquisition, la gestion, la mise en location de bateaux de plaisance ou de tout autre type de navires, avec ou sans équipage, ainsi que la gestion, l'entretien et l'exploitation de ces bateaux.
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit ;

« ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet :

- *L'acquisition, la gestion, la mise en location, l'administration et l'exploitation de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, commercial ou professionnel.*
- *L'acquisition, la gestion, la mise en location de bateaux de plaisance ou de tout autre type de navires, avec ou sans équipage, ainsi que la gestion, l'entretien et l'exploitation de ces bateaux.*
- *Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Délégation de pouvoir en vue d’accomplir les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d’extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Monsieur Jean-Luc LENZI

Madame Marie-Christine LENZI

Monsieur Sébastien LENZI